



Notice d'utilisation de la carte de situation des arrêtés sécheresse dans l'Eure

Sommaire

- Préambule.....2
- L'interface.....2
- La barre d’outil.....3
- Comment obtenir une information complémentaire3

Préambule

Cette carte permet à l'utilisateur de localiser sa commune et de repérer ainsi le bassin dont elle dépend.

L'interface

Barre d’outils

Les restrictions liées aux arrêtés sécheresse
 Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure

Localiser
 Communes 2017: Saisir les premières lettres
 Localiser Réinitialiser

Localisation à l'adresse
 Rue, Avenue, Hameau... : ex : 3 rue de Savoie
 Code postal et/ou localité : ex : 75006 PARIS
 Rechercher Effacer les résultats

Localisation parcellaire
 Choisissez une région
 Localiser

Légende
 Périètre Bassin sécheresse
 Cours d'eau
 Communes 2017
 Etat des restrictions
 Crise
 Alerte renforcée
 Alerte
 Vigilance
 Etat des restrictions
 Crise
 Alerte renforcée
 Alerte
 Vigilance
 Référentiels

Outil de localisation des communes existantes au 1/01/2017. Choisir la commune dans une liste déroulante, puis cliquer sur le bouton « Localiser »

Outils de localisation à la parcelle (localise, zoome sur la commune, section cadastrale, parcelle cadastrale) et/ ou à l'adresse postale puis cliquer sur le bouton « Localiser »

L'ensemble de ces volets peuvent être repliés pour une meilleure lisibilité en cliquant sur la flèche.

Informations sur la carte : échelle, position du curseur et système de projection

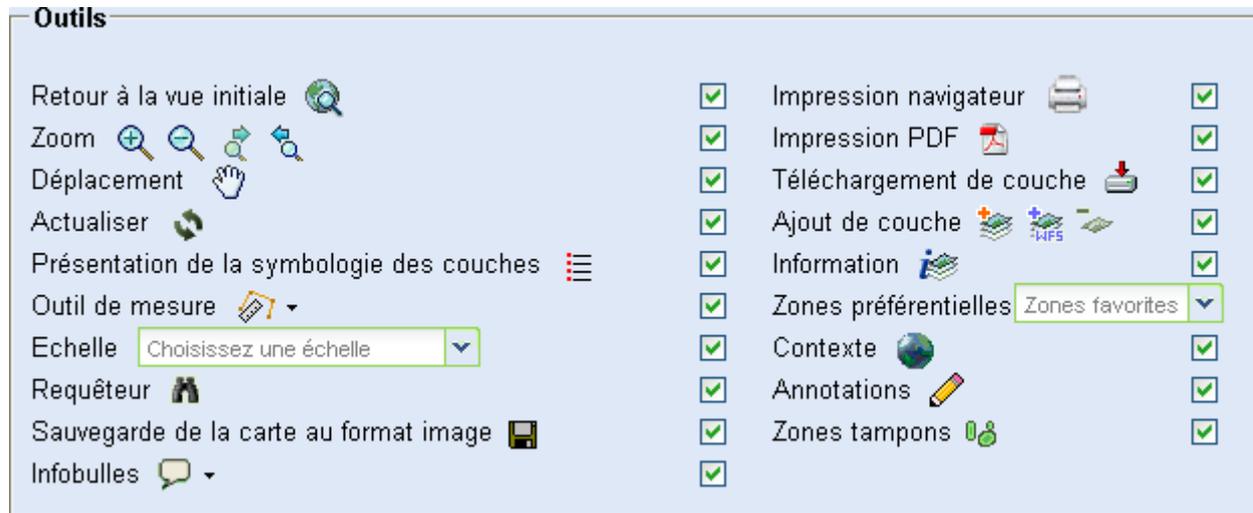
Contenu de la carte: liste des couches géographiques

-  Couche affichée
-  Couche masquée
-  Affichage de la couche nécessite un changement de zoom
-  Un curseur permet d'ajuster la transparence

La barre d'outil



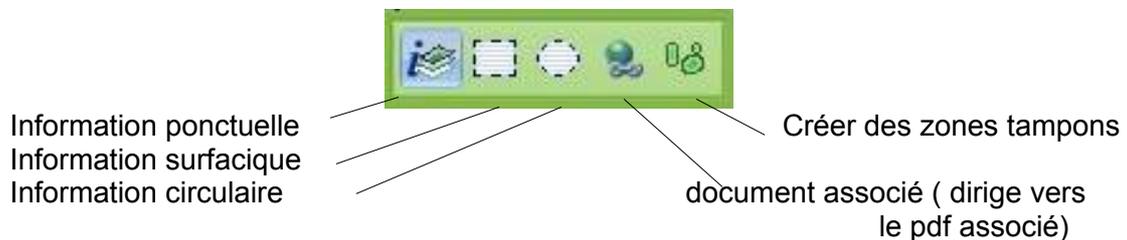
L'ensemble de ces icônes peuvent ne pas être activés :



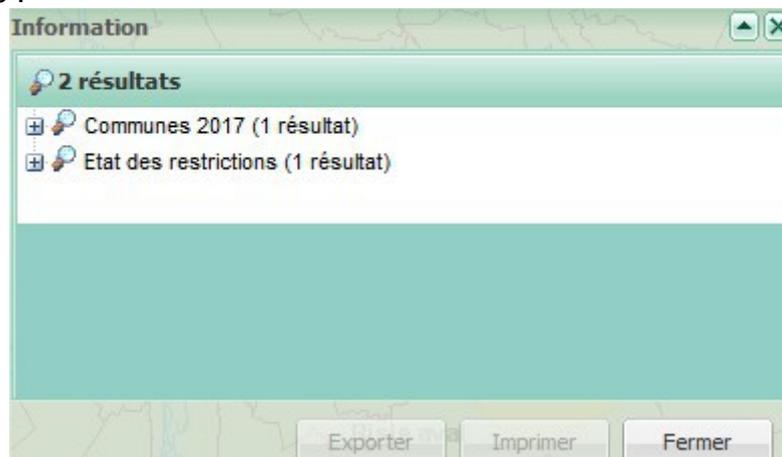
Comment obtenir une information complémentaire



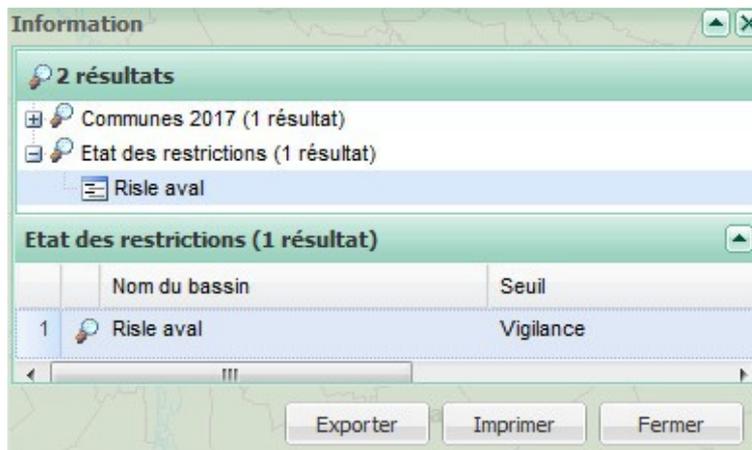
permet d'obtenir des informations non visibles sur la carte: en cliquant sur « i » puis sur l'objet on fait apparaître les renseignements souhaités.



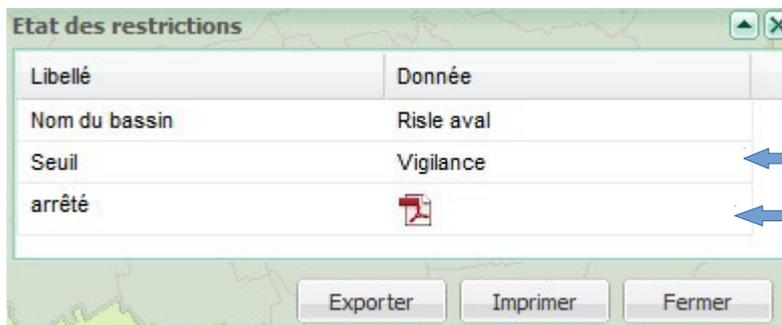
Le résultat s'affiche :



L'endroit interrogé retourne 2 réponses, pour connaître les restrictions, cliquer sur le + à côté de Etat des restrictions.



Cliquer sur l'icône devant l'objet 



Situation du bassin

Accès à l'arrêté préfectoral